



Bourses sur critères sociaux - Examens de rattrapage

Par **kevin2105**, le **09/06/2010** à **13:45**

Bonjour,

cette année, je me suis inscrit à l'université Lyon 3 pour suivre une licence d'histoire, en étant boursier. Cependant, après les examens du premier semestre, je me suis rendu compte que là n'était vraiment pas ma voie et que je m'étais trompé de licence. J'ai cependant continué à assister aux cours (autant que je le pouvais), et j'ai passé mes examens du second semestre, tout en travaillant à côté pour assurer l'an prochain.

Cependant, je ne me suis pas engagé à fond dans mes études, puisqu'elles ne me plaisaient plus, et je dois donc assister aux examens de rattrapage en juin et juillet. Mais cela ne m'arrange pas, car je travaille désormais (je cumule 3 emplois, deux gardes d'enfants (dont une ponctuelle et dont les horaires ne sont pas fixes) et un travail en restauration dont les horaires ne sont pas fixes non plus) et surtout car je n'aurai plus d'appartement d'ici quelques jours, retournant vivre chez mes parents pour les mois de Juillet & Août (puisque mes emplois se trouvent vers chez mes parents). Et je ne me vois donc pas faire l'aller/retour tous les jours pour assister à 30 minutes d'examens de rattrapage qui ne me serviront pas puisque j'ai déjà envoyé mon dossier pour entreprendre une autre licence à l'université Lyon 2.

J'aimerais donc savoir si, même en ayant assisté aux examens du premier et du second semestre, je devrai rembourser la totalité de ma bourse si je ne me présente pas aux examens de rattrapage ?

Merci d'avance.